

Toujours des inégalités, mais des femmes de plus en plus en emploi

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 119 • Mars 2021

En Bourgogne-Franche-Comté, comme en France métropolitaine, le développement de l'activité féminine progresse. La part des femmes en emploi se rapproche de celle des hommes. Les femmes de la région sont moins souvent au chômage que leurs homologues masculins. Leurs conditions d'emploi demeurent cependant dégradées. Huit salariés sur dix à temps partiel sont des femmes. Elles travaillent plus souvent en contrat à durée déterminée, occupent plus souvent un emploi en deçà de leur qualification et perçoivent des salaires inférieurs à leurs collègues masculins. Enfin, l'éventail des métiers qu'elles occupent est nettement plus réduit que celui des hommes.

L'engagement professionnel s'inscrit aujourd'hui comme une évidence dans le parcours de vie des femmes. C'est par une intégration dans le marché du travail que les femmes atteignent une autonomie financière, l'un des piliers de l'égalité. Il leur procure un statut social et contribue à leur accomplissement. En Bourgogne-Franche-Comté, 62 % des femmes âgées de 15 à 64 ans travaillent en 2017, un **taux d'emploi** comparable à la moyenne métropolitaine, qui demeure cependant inférieur à celui de leurs homologues masculins, 68 %.

De plus en plus de femmes en emploi

Néanmoins, les écarts entre les deux sexes se resserrent : le taux d'emploi des femmes s'accroît de 2,3 points entre 2007 et 2017 quand celui des hommes se contracte de 1,6 point ► **figure 1**. Au fil des décennies, les femmes ont été de plus en plus nombreuses à investir le marché du travail. Elles ont eu tendance à poursuivre des études et à travailler, bien plus massivement qu'elles ne l'avaient fait auparavant. Ce mouvement a été favorisé par l'offre

croissante des modes de garde des enfants (assistances maternelles, crèches) et de leur scolarisation plus précoce. Les femmes de 55 à 64 ans sont, en particulier, plus souvent en emploi qu'il y a 10 ans : leur taux d'emploi a crû de 12 points. Aux réformes des retraites, communes aux deux sexes, s'ajoute la nécessité pour les femmes de prolonger leur carrière davantage que les hommes afin de compenser un parcours moins linéaire (temps partiel, etc) et bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le chômage affecte moins les femmes que les hommes

Les femmes, autrefois plus touchées par le chômage que les hommes, sont désormais un peu plus épargnées. En 10 ans, leur **taux de chômage** a baissé davantage que celui des hommes, - 1,5 point contre - 0,9. Il s'établit à 7,2 % en 2019 contre 7,5 % pour les hommes ► **figure 2**.

La Bourgogne-Franche-Comté reste toujours plus préservée du chômage que la France métropolitaine, avec des taux de chômage environ un point inférieur. Cela s'explique en particulier par sa faible pression démographique et, par sa proximité avec l'Île-de-France, la région lyonnaise et la Suisse, des territoires qui offrent de nombreux emplois aux habitants de la région.

► 1. Évolution du taux d'emploi par sexe et âge (en %)

	Bourgogne-Franche-Comté		France métropolitaine
	2007	2017	2017
Femmes	59,8	62,1	61,4
dont âgées de 55 à 64 ans	34,2	46,2	47,5
Hommes	69,2	67,6	67,1
dont âgés de 55 à 64 ans	38,0	48,3	51,4
Ensemble	64,6	64,9	64,2

Champ : population de 15 à 64 ans

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017, exploitation principale

► 2. Évolution du taux de chômage par sexe (en %)

	Bourgogne-Franche-Comté		France métropolitaine
	2009	2019	2019
Femmes	8,7	7,2	8,1
Hommes	8,4	7,5	8,2
Ensemble	8,5	7,4	8,2

Source : Insee, taux de chômage localisés

Des conditions de travail défavorables aux femmes

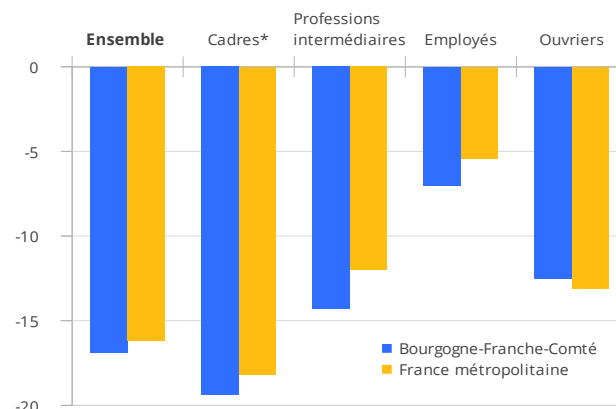
Les inégalités de genre persistent dans la sphère professionnelle où les femmes sont particulièrement concernées par le temps partiel, une rémunération plus faible et des emplois moins qualifiés. Ainsi, le temps partiel concerne, comme en France métropolitaine, davantage les femmes que les hommes : 29 % des salariées contre 7 % des hommes. Près de 80 % des salariés à temps partiel sont des femmes. Les secteurs d'activités ayant le plus recours au temps partiel sont des secteurs dits « féminins ». C'est le cas, par exemple, du commerce de détail, du nettoyage ou de l'action sociale. Comme en France métropolitaine, les femmes salariées sont davantage embauchées en contrats à durée déterminée : 11 % contre 7 % des hommes. Les femmes n'occupent pas toujours des postes en adéquation avec leur niveau de formation et peuvent alors être considérées en situation de **déclassement**. Ainsi, près de 30 % des femmes salariées de la région sont **surdiplômées** pour l'emploi qu'elles exercent, c'est davantage que les hommes, 23 %. Le déclassement concerne fortement les femmes occupant des postes non qualifiés, comme des employées, des hôtesses de caisse et des agents de services hospitaliers. Certains de ces métiers très féminisés sont en première ligne de la crise sanitaire liée au coronavirus, qui touche la France depuis 2020.

Des inégalités salariales toujours importantes

Les inégalités salariales entre les sexes persistent en Bourgogne-Franche-Comté, de façon comparable à la moyenne métropolitaine. En 2018, dans la région, le salaire net mensuel moyen, pour un temps plein, est de 1 820 € pour les femmes et 2 200 € pour les hommes. Les femmes salariées ont un niveau de rémunération horaire inférieur de 17 % à celui des hommes ► **figure 3**. L'écart salarial augmente avec l'âge, les femmes de moins de 26 ans perçoivent un salaire horaire moyen 7 % inférieur aux hommes du même âge. Cet écart atteint 23 % pour les femmes de 50 ans et plus. La structure des emplois différente entre les genres, les ruptures de parcours professionnel dues à la maternité et l'éducation des enfants, le niveau de diplôme moins élevé des femmes de ces générations plus âgées, expliquent en partie cet écart de rémunération. Malgré leur place croissante dans le monde du travail, les femmes sont encore largement minoritaires aux postes de décision hautement qualifiés donc mieux rémunérés. Le « plafond de verre » qui entrave leur carrière constitue une réalité indéniable. Même à

profession équivalente, elles perçoivent encore un salaire horaire de 10 % inférieur à celui de leur homologue masculin. Parmi les cadres, l'écart salarial hommes-femmes atteint 19 %.

► 3. Écart de salaire net moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



* Cadres : professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise

Champ : secteur privé et entreprises publiques hors agriculture

Source : Insee, fichier « tous salariés » (DADS-DSN) 2018

Les femmes occupent une palette de métiers plus restreinte

Si la gamme des métiers auxquels accèdent les femmes tend à s'élargir, elle reste plus restreinte que celle des hommes. Ainsi, la moitié des femmes travaillent dans 12 **familles professionnelles** contre 19 pour les hommes. Les femmes sont plus présentes dans les emplois dits « féminins » des secteurs de la santé, des services aux particuliers, de l'éducation, de la vente, de la gestion et de l'administration des entreprises. Elles y représentent plus de 70 % des effectifs. Inversement, les femmes sont aujourd'hui encore sous-représentées parmi les ingénieurs et les cadres de l'industrie, les métiers de la construction, des travaux publics, et de l'agriculture. Le **taux de féminisation** de ces professions ne dépasse pas 20 %. Alors que 99 % des assistantes maternelles sont des femmes, elles représentent seulement 2 % des conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics. ●

David Brion, Marie-Laure Simon (Insee)

► Sources

Les principales sources utilisées sont le **recensement de la population**, les **taux de chômage localisés** et les **déclarations annuelles de données sociales**.

► Pour en savoir plus

- **Ville H., Brion D.**, « En Bourgogne-Franche-Comté, un tiers des entrepreneurs sont des femmes à la tête de structures aussi pérennes que celles des hommes », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°105, juin 2020.
- **Bianucci F., Bordet-Gaudin R.**, « 84 100 jeunes chômeurs ou inactifs en Bourgogne-Franche-Comté : pas ou peu diplômés, souvent au domicile familial », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°67, février 2020.
- **Chassard M., Ulrich A., Ribault A.**, « Inégalités salariales entre hommes et femmes : les métiers exercés et le temps de travail expliquent plus de la moitié des écarts », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°8, septembre 2016.

► Définitions

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne en âge de travailler qui doit être sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi. En 2020, suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19, le taux de chômage régional a augmenté, passant de 7,4 % au 3^e trimestre 2019 à 7,8 % au 3^e trimestre 2020. À la date de parution de la publication, les données genrées actualisées ne sont pas encore disponibles.

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale correspondante. Le **taux de féminisation** des emplois est, pour une catégorie d'emplois, la part des emplois occupés par des femmes.

La notion de **déclassement** est approchée à partir du diplôme le plus fréquent pour une catégorie socioprofessionnelle donnée. Sont considérées en situation de déclassement ou **surdiplômées**, toutes les personnes ayant un niveau de diplôme supérieur au niveau requis pour leur catégorie.

Les emplois sont décomposés en 87 **familles professionnelles**. Chaque famille professionnelle regroupe des professions qui font appel à des compétences communes.

